



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Liège, Gand, Ostende), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 31 décembre.

On écrit du Bas-Rhin à la Gazette d'Augsbourg : La nouvelle donnée par un de vos correspondants que l'armée prussienne va se renforcer sur les bords du Rhin, est loin d'être positive.

ANGLETERRE. — Londres, 1er janvier.

Le gouvernement anglais vient de se décider à faire arrêter le docteur Stephens, dont le nom se retrouve avec celui de M. O'Connor, comme celui d'un des grands orateurs des réunions de radicaux.

Il est probable, dit le Morning-Chronicle, que sa révérence avait laissé chez elle son poignard à manche d'argent et ses pistolets, car elle s'est laissée prendre sans faire aucune résistance.

La veille, il y avait eu à Newcastle une réunion d'environ 8.000 radicaux. A midi, suivant le récit de l'Advertiser, le cortège s'est mis en mouvement. Les ouvriers marchaient trente de front.

Le Sun dit que d'autres arrestations devaient être opérées à Manchester et aux environs.

— Quand le mariage de M. Van de Weyer et miss Bates, fille M. J. Bates, de Portland-Place, associé de MM. Baring, aura eu lieu, il sera le troisième ministre accrédité en ce moment à la cour de Saint-James, marié à une dame anglaise.

FRANCE. — Paris, le 3 janvier.

M. le maréchal Gérard a pris hier possession de l'Hôtel de l'état-major de la garde nationale, place du Carroussel, et y a reçu un grand nombre d'officiers de la garde nationale et de la troupe de ligne.

— On croyait que M. Etienne aurait pu lire dès hier à la commission le projet de l'adresse qu'il a été chargé de rédiger; mais son travail ne se trouvait pas terminé; c'est aujourd'hui seulement que la commission se réunira pour entendre sa lecture.

Un journal dit ce matin qu'avant de confier la rédaction de l'adresse à M. Etienne, la commission avait déterminé le sens et même les expressions des passages les plus importants. On sait, par exemple, dit cette feuille, que l'adresse blâmera l'évacuation d'Ancone, comme une concession inopportune; qu'elle déploiera le conflit engagé avec la Suisse, qu'elle refusera son approbation à la politique suivie dans l'affaire bel-

ge, et qu'elle expliquera les conditions que la chambre met à son concours.

— On assure que la commission nommée par la chambre des députés pour la rédaction de l'adresse, fera son rapport vendredi en séance publique. Selon l'usage et le règlement, le projet sera immédiatement communiqué aux bureaux, et la discussion renvoyée au lendemain samedi ou à la séance de lundi.

— Il paraît que deux commissaires du gouvernement anglais ont traversé la frontière espagnole avec l'autorisation du cabinet français pour se rendre par Vercel au quartier-général du prétendant; on dit que ce sont deux membres du parlement britannique qui, bien qu'appartenant à l'opinion conservatrice, jouissent de la confiance de lord Palmerston.

Cette démarche diplomatique de l'Angleterre doit être la conséquence de l'adresse de la ville de Londres qui priait la reine Victoire de prendre les mesures nécessaires pour terminer l'état d'anarchie et d'horreur qui désolent aujourd'hui l'Espagne.

— On écrit de Toulon, le 28 décembre :

Les deux bataillons du 68^e de ligne, fort de 1450 hommes, et la demi batterie, venant d'Ancone, ont débarqué ce matin. Un bataillon a été caserné à Toulon et l'autre est parti ce soir pour la Valette (à une petite lieue de Toulon) pour se rendre par étapes à Antibes.

Le 12 de ce mois, un chebeck espagnol est arrivé ayant à bord 150 prisonniers du Prosida d'Alhuremas, et le 15 au soir, 58 de ces individus sont venus par terre de Rio Salada (tribu de Mustapha) ayant été débarqués comme naufragés, le navire ayant eu ses voiles emportées par le mauvais temps; ils ont tous été désarmés et conduits immédiatement dans le fort Mers-el-Kéber, en attendant les ordres du gouvernement français qui doit décider de leur avenir.

— Voici un extrait du discours de M. Michel, président du tribunal de commerce de Paris, à la réception du 1er janvier :

« Sire, la prospérité du commerce de la capitale a été progressive pendant l'année qui vient de s'écouler.

« On peut en juger par l'accroissement du nombre des patentes, par la diminution du nombre des faillites et du montant de leur passif, qui en 1833 ne s'élevait qu'à 439, représentant un passif total de 21 millions environ, quand en 1837 il était de 310 avec un passif total de 27 millions.

« Par l'augmentation du nombre des sociétés légales publiées pendant le cours de l'année qui dépasse de 60 celui de l'année précédente.

« Cette augmentation, et la faveur extraordinaire qu'avaient acquise momentanément les actions industrielles de toute nature, pourraient être un indice du développement de l'esprit d'association, si une réaction dans le cours de ces valeurs ne semblait faire craindre le contraire; mais, il faut l'espérer, il n'en sera pas ainsi; cette réaction, conséquence inévitable et naturelle d'une position forcée, cessera promptement; elle aura servi du moins à éclaircir le public, à faire faire aux capitalistes la distinction des actions de sociétés qui reposent sur des entreprises sérieuses, les seules qui méritent leur confiance.

« Sire, il y a quelques améliorations à introduire dans le régime des sociétés en commandite par actions, votre gouvernement en a compris le besoin, le commerce en exprime le vœu; et le commerce qui connaît toute votre sollicitude pour tout ce qui l'intéresse, se repose avec confiance dans la sagesse de V. M.

Les plaidoiries dans l'affaire de M. Gisquet contre le Messager ont commencé aujourd'hui.

M. Mauguin, après avoir passé en revue les conclusions faites par M. Gisquet, demande comment, entré à la pré-

fecture de police sans fortune, le préfet a pu fournir un cautionnement considérable à M. Aragon, et faire tant de largesses à M^{me} de Niell : Vous avez, dit-il, puisé dans la caisse municipale, mais la caisse municipale, c'est la fortune à tous; vous avez pris l'argent du peuple pour satisfaire vos honteuses passions.

M. Gisquet, prenant à son tour la parole, soutient qu'on l'a indignement calomnié. Il était à vingt-cinq ans l'associé de Casimir Perrier; à 50 ans il avait un établissement considérable, il l'a encore près de St-Denis. En 1850, il fut nommé juge près le tribunal de commerce de la Seine. Personne plus que lui ne pourrait faire des biographies s'il levait les voiles de la vie privée et s'il disait un mot, certains réformateurs de la morale publique rougiraient.

M. Mauguin (vivement). Si c'est à moi que vous faites allusion, je vous permet de vous expliquer catégoriquement.

M. Gisquet. Je parle ici en général et je ne fais allusion à personne.

À quatre heures et demie l'audience continue. On ne croit pas que l'affaire soit terminée dans la journée.

— Le procès de M. Gisquet commence à porter ses fruits; nombre d'électeurs de l'arrondissement de Seneux ont signé une lettre adressée à l'ex-préfet de police pour l'engager à donner sa démission de député.

Les plaidoiries dans cette affaire continuaient encore à 4 heures, sans qu'il soit intervenu de décision.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Le courrier de France a enfin apporté le discours du trône attendu avec impatience et jugé maintenant avec une certaine sévérité. On le trouve généralement empreint d'une certaine froideur vis-à-vis de l'Espagne.

Le langage royal s'accorde, du reste, parfaitement avec la conduite tenue à Malaga par le commandant d'un bâtiment de guerre français qui, sous prétexte d'une stricte neutralité, a refusé de se mettre à la disposition des autorités espagnoles pour contribuer au rétablissement de l'ordre dans l'île d'Alhuzemas.

Ce qui vient de se passer dans cette place est grave. Les carlistes, d'accord avec les prisonniers politiques, ont pris possession de la place. Les conjurés ont débuté, dans l'exécution de leur plan, par le massacre du commandant, M. Amat. Les excès de toute espèce qu'ils ont commis dans Alhuzemas, et redoutant, sans doute, un juste châtiement, ces misérables se sont embarqués sur deux navires, qui ont fait voile pour Valence. Leur but était de rejoindre Cabrera, auquel ils portent quatre pièces d'artillerie, 25 quintaux de poudre et d'abondantes munitions de guerre enlevées dans la place. Ils ont emmené tous les artilleurs.

Un des deux navires, après avoir débarqué les hommes sur les côtes d'Afrique, où ils seront sans doute massacrés, est rentré à Malaga. L'autre navire a disparu sans que l'on ait pu le découvrir encore.

Le gouvernement a des craintes sérieuses pour Ceuta; il y a tout lieu de penser que les Maures se sont emparés du fort d'Alhuzemas resté sans défense.

— Deux braves officiers sont perdus pour la cause de la reine par des motifs très-honorables. Le général Borso de Carminat et Pesuela, colonel du 5^e régiment de cavalerie légère, avaient promis à 200 prisonniers carlistes qu'ils auraient la vie sauve. Telle avait été la condition de la capitulation de ces soldats qui viennent d'être massacrés. A la suite de cette exécution, ces deux officiers ont donné leur démission.

HOLLANDE.

Le correspondant de Bruxelles du Handelsblad annonce que M. van de Weyer a demandé, à cause de son mariage, un congé qui lui a été refusé, et dit également que 20 pièces de canon neuves vont être envoyées à Venloo, pour compléter l'armement de cette place.

Le correspondant prétend savoir qu'il est question d'appeler en Belgique le général Guilleminot ou le général Pelet au commandement en chef de l'armée sous les ordres du Roi Léopold.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 5 janvier.

Avant-hier, le Roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

Hier, S. M. a travaillé avec le ministre des finances. Des nouvelles très-alarmanes ont été reçues hier soir de la santé de M^{me} la duchesse de Wurtemberg. Elles ont motivé le départ immédiat de la Reine pour Paris.

— Mercredi, il y a eu grand dîner diplomatique chez M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, auquel assistaient tous les ministres et tous les membres du corps diplomatique.

— Un détachement du 1^{er} régiment des cuirassiers, composé de 50 hommes et leurs chevaux, est arrivé à Bruxelles, venant de Gand, pour être incorporé dans les deux nouveaux escadrons du régiment des guides qui se forment en ce moment. On attend également 60 cavaliers qui ont été désignés dans le 2^e régiment des cuirassiers pour faire partie du corps des guides.

— Un détachement de canonniers venant du camp de Beverloo est logé à Bruxelles. Ils se rendent à Tournay pour entrer dans les nouvelles batteries où leur expérience comme anciens artilleurs sera d'une grande utilité.

— M. le prince de Ligne vient de prêter serment entre les mains de M. l'échevin Van Volxem, faisant fonction de bourgmestre, en qualité de capitaine de la 5^{me} compagnie du 5^{me} bataillon de la 5^{me} légion de la garde civique de Bruxelles.

Bruxelles, le 4 janvier. — (5 heures). La politique reprend son empire, on dissertait longuement sur la probabilité de la retraite prochaine de trois de nos ministres; le conflit élevé à propos de nos diplomates à l'étranger, sert d'argument à ceux qui croient à la nécessité d'un changement. Des paris sont engagés sur le terme de la solution définitive, on tient deux contre un que tout sera fini au 15 février prochain. La reprise des affaires de la Banque de Belgique n'a pas encore produit son effet. Le public ne s'est pas autant pressé qu'on le pensait pour encaisser les billets de 40 à 100 francs. Le courrier de Paris n'apporte pas le projet d'adresse de la Chambre des députés, le projet a dû être lu aujourd'hui seulement.

On a coté, Fonds de l'Etat, dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 98 5/8, 4 p. c. 89 A., 5 p. c. 67 1/4, Société Générale titres en nom fl. 1870 (107) A.

L'actif espagnol avec peu de transaction est coté 16 1/8 A., 16 1/4 P. à la clôture, malgré la baisse de Paris, on reste 16 1/8 A. à demain.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile et graine de colza sans affaires, tourteaux demandés. On cote: huile de colza comptant fl. 62, courant 60 1/2, mai 58 5/4, septembre et octobre 55, huile de lin fl. 47 1/2 tourteaux de colza 96, lin 140.

LIÈGE, LE 5 JANVIER.

M. le gouverneur vient, sur l'invitation de M. le ministre de l'intérieur, de rappeler aux collègues des bourgmestre et échevins, la stricte exécution de l'art. 98 de la loi communale, qui prescrit la vérification au moins une fois par trimestre de l'état de la caisse communale.

M. le gouverneur invite les collègues de lui transmettre avec exactitude, à l'expiration de chaque trimestre, une copie de chaque procès-verbal qui sera dressé constatant cette vérification.

Jeudi, il a été procédé à l'hôtel-de-Ville au tirage au sort prescrit par la loi pour la formation du conseil de discipline de la garde civique. Voici l'indication des personnes qui ont été désignées :

Membres effectifs du conseil. — MM. Kips, capitaine; Robert-Brabant, 1^{er} lieutenant; L. Massart, sous lieutenant; L. Philippart, sergent; L. Desart, caporal; A. Fagot, garde aux chasseurs-éclaireurs; F. Lelarge, garde à la 1^{re} légion.

Membres suppléants. — MM. P. J. Jacob, capitaine; D. J. Surny, 1^{er} lieutenant, J. Delderenne, sous-lieutenant; F. Charles, sergent aux chasseurs-éclaireurs; Mongy, caporal à la 2^e légion; C. Moulard, garde à la 1^{re} légion, et H. Collard, garde à la 2^e légion.

Depuis deux jours, nous n'avons pas reçu l'Observateur.

— La cour de cassation a annulé le 27 décembre dernier l'arrêt de la cour d'assises de Liège du 5 novembre qui condamnait le nommé Guillaume-Étienne Walle, de Visé, aux travaux forcés à perpétuité, par le motif qu'il ne résultait pas du procès-verbal d'audience, que les jurés eussent prononcé la formule sacramentelle de l'art. 548 du code d'instr. crim. avant de lire leur déclaration.

Guillaume-Étienne Walle est renvoyé devant la cour d'assises du Limbourg.

— Avant-hier, vers cinq heures du soir, un vol des plus hardis a été commis rue Souverain-Pont. Une dame se trouvait sur le seuil d'une maison, causant avec une autre personne et tenant un parapluie dans l'une de ses mains. Tout à coup elle sentit qu'on lui arrachait violemment son parapluie, et elle vit un homme en blouse s'enfuyant du côté de la place St-Lambert. La dame eut beau crier : « au voleur, au voleur », personne ne l'arrêta.

— Un accident survenu au haut fourneau de Châtelaineau, vient de nécessiter la mise hors feu de cette usine. Nous sommes cependant heureux d'annoncer que cette suspension ne durera que le temps nécessaire aux réparations indispensables, et que les nombreux ouvriers que cet événement a forcés de congédier retrouveront bientôt leurs travaux habituels. (J. de Charleroi.)

Voici, à ce que dit l'Observateur, deux paragraphes de l'adresse de la chambre des députés de France, qui résument, dit-il, toute la question politique :

« Un gouvernement ferme et modéré, prévoyant et habile, un ministère qui représente avec dignité la France au dehors et qui couvre le trône de sa responsabilité, est le plus sûr moyen d'entretenir l'harmonie des pouvoirs, et de concourir, nous avons à cœur de vous le donner.

» N'en doutez pas, sire, le jeu de nos institutions deviendra ainsi libre et régulier, car nous tenons pour certain que la monarchie constitutionnelle, tant que les pouvoirs sont contenus dans leur limite naturelle, réunit, aux bienfaits de la liberté, la stabilité qui fait la force des états. »

Ces deux paragraphes répondent aux paragraphes 3 et dernier du discours du roi. Une réponse spéciale doit avoir été faite au paragraphe 4 relatif à la Belgique, car il est d'usage qu'on réponde paragraphe par paragraphe, de sorte que l'on ne peut rien conclure encore quant à ce pays.

On écrit de Mons, 2 janvier :

On annonce qu'une réduction de salaire a été proposée aux ouvriers charbonniers de nos environs, et qu'ils refusent de travailler plutôt que de la subir. (Modérateur.)

— On écrit de Venloo, le 31 décembre :

M. A. Van Liebergen vient d'être nommé échevin en cette ville. Il y arrive journellement des déserteurs hollandais, appartenant pour la plupart au corps de Clerens. Ils sont envoyés au dépôt d'Ypres. On y voit aussi passer de nombreux transports de chevaux venant de Hambourg et se dirigeant sur Bruxelles.

— On écrit d'Arlon, le 2 janvier :

Nos voisins ne restent pas impassibles en présence des dangers qui nous menacent. Le colonel François, ex-commandant de la garde nationale de Metz, un des braves de l'empire, se mettra à la tête de ceux qui, pour soutenir notre nationalité, passeront la frontière au premier coup de fusil qui sera tiré dans le Luxembourg.

On apprend que 500 hommes de la garnison de Luxembourg ont été envoyés en permission. (E. de Lux.)

— On écrit de Gand : Hier on a placé le bouquet sur le vaste bâtiment, que la Société Linière Gantoise a fait élever en cette ville, à l'endroit dit Groenen Briel. Les constructions qui viennent d'être achevées et formant un seul corps de bâtiment couvrent une superficie de deux mille sept cents mètres; c'est un édifice qui pour les dimensions colossales n'a pas d'égal dans le pays, ni peut-être même en Angleterre.

Ce bâtiment, comme on sait, est destiné à une filature de lin à la mécanique. L'exécution des immenses travaux qu'il a nécessités avait été confiée aux entrepreneurs Kerfzyer et L. Fiévé et frère. Pour donner une idée de la promptitude avec laquelle une aussi importante entreprise a été menée à fin, nous dirons que la première pierre du nouveau bâtiment n'avait été posée que le 10 septembre 1858. Ce tour de force rappellera au public gantois que ce sont les mêmes entrepreneurs qui ont élevé le superbe local du Casino avec une activité égale à celle dont ils viennent de faire preuve.

A l'occasion de l'achèvement de la bâtisse de la gigantesque fabrique, une sérénade a été donnée à MM. les entrepreneurs ainsi qu'à M. Voortman, directeur, et à MM. Edouard Coppens et van Hoobrouck-Defiennes, administrateurs de la Société linière.

— On écrit des frontières de Prusse, 31 décembre, à l'émancipation une lettre où l'on confirme que les bruits de concentration de troupes sont sans fondement. Il est vrai, dit le correspondant, que deux corps sont désignés pour le mois de février, mais seulement pour isoler la Belgique des populations rhénanes parmi lesquelles il règne toujours un grand mécontentement.

Les troupes qui se trouvent actuellement et régulièrement dans les provinces du Rhin et de la Westphalie sont ainsi réparties : A Cologne, Coblenz, Bonn, Juliers, Aix-la-Chapelle, Trèves, Sarlouis, Saarbruck et Luxembourg, 6 régiments d'infanterie à 12 compagnies de 150 hommes chacune dont deux régiments étrangers à ce corps, 9000; 6 régiments de cavalerie à 4 escadrons de 150 hommes, 5600; 2 brigades d'artillerie à 4 batteries chacune, 2000; train, corps de génie, compagnie de la garnison, compagnies chasseurs, 1500. Ensemble 16,100.

A Munster, Minden, Paderborn, Ornsberg, Dusseldorf, Wezel et Mayence : 4 régiments d'infanterie, 7200; 4 régiments de cavalerie, 2400; 1 brigade d'artillerie, 1000; train, etc. 1500 Ensemble 12,000. En tout 28,200. Pour vous démontrer que ces troupes sont nécessaires pour le service intérieur et que ce serait chose difficile de convoquer les réserves et la landwehr, il me suffit de vous rappeler qu'actuellement une garnison de 6000 hommes peut à peine pourvoir aux patrouilles et aux postes triplés à Cologne, que les soldats y sont obligés de monter la garde d'un jour l'autre, et que les factionnaires et les patrouilles, après avoir été plusieurs fois attaqués, ont été dernièrement pourvus de cartouches.

A Coblenz, à Aix-la-Chapelle, à Trèves, et dans tous les districts de la Moselle, la population est encore plus mécontente qu'à Cologne, et elle n'attend que l'impulsion de cette dernière ville ou quelques hostilités politiques pour éclater.

On ne doute guère dans les cercles bien informés que les dispositions du traité du 15 novembre 1851, relatives à la question territoriale, ne soient mises à exécution dans les premiers mois de l'année 1859. On assure que les visites que le président de la diète, comte de Münch-Bellinghausen, a faites aux cours de Darmstadt et de Wiesbaden, et avant son départ pour Vienne, sont relatives à cette affaire. On prétend que les voyages du grand-duc héréditaire de Hesse à Worms et à Carlsruhe n'y sont pas étrangers non plus. Ce sera, dit-on, le huitième corps d'armée de la confédération germanique qui prendra possession, au nom de la confédération, de la partie du territoire cédée par le traité des 24 articles au roi Guillaume comme grand-duc de Luxembourg. Comme les contingents des grands duchés de Hesse et de Bade forment précisément la majeure partie de ce corps d'armée, le voyage à Worms a donc eu pour but de s'assurer si les régiments d'infanterie qui y tiennent garnison sont prêts à marcher, et celui à Carlsruhe, de se concerter avec l'autorité militaire sur les opérations à faire en commun. (Gazette de Leipzig.)

— Voici l'état exact des voitures publiques et particulières qui sillonnent chaque jour les rues de Paris, en menaçant à tout instant la vie des piétons :

Cabriolets, coucous, fiacres, diligences, omnibus,	20,000
Haquets, camions, tombereaux, charrettes, etc.,	55,000
Voitures à quatre roues de remise et bourgeoises,	6,000
Total,	61,000

En 1815, ce chiffre ne s'élevait pas 15,000.

M. Fréd. Rouveroy, notre naïf et gracieux fabuliste, va faire paraître sous peu de jours à la librairie Riga, une seconde édition de ses fables. Cette édition contiendra un grand nombre de fables nouvelles.

SUPERSTITIONS DU FANAL.

Jadis on consultait les entrailles des victimes, les poulets sacrés, le vol des oiseaux; mais les anciens étaient des superstitieux; il n'avaient pas le secret. Le Fanal l'a trouvé, non pas dans la chiro-mancie, la cartomancie, la nécromancie, la pyromancie, mais dans le magnétisme. Le magnétisme seul explique l'Inexplicable, fait connaître l'inconnu, exécute l'impossible.

Le Fanal ne croit pas à la Providence; il ne croit pas à l'enchaînement mystérieux des événements qui s'accomplissent dans l'ordre physique et moral; il ne croit pas qu'une grande catastrophe matérielle puisse être, dans les desseins de Dieu, le signe et le précurseur d'une grande catastrophe morale. Une semblable croyance est évidemment superstitieuse. Mais parlez-moi du magnétisme!

Voilà à travers les corps opaques; reconnaître ce qui est éloigné de vous par l'espace et le temps; pénétrer les pensées les plus intimes; se rendre maître des volontés; commander aux actions d'autrui; discerner la nature des maladies; indiquer les remèdes; guérir sans médicaments, et sans autre opération que quelques passes, et même par la seule force de la volonté, voilà des phénomènes bien plus simples, bien plus conformes à la raison! Honni soit qui croit par le Fanal! Tout ce qu'il a affirmé est vrai; tout ce qu'il a raconté des expériences magnétiques qu'il a faites à Verviers est vrai. Il croit n'avoir jamais été mystifié!!!

Grâce au magnétisme, il a découvert la distance et la profondeur auxquelles il faut descendre, dans l'intérieur du globe, pour découvrir le feu central, et il se propose de faire pratiquer des fouilles aux environs de Laeken. En attendant, il se livre à des exercices moins fatigants, et travaille, en petit, sur les sujets qui veulent bien se prêter à ses expériences, et dans l'intérêt unique des personnes qui viennent le consulter. Ainsi, voulez-vous savoir, à la veille d'entreprendre un long voyage, s'il aura une issue heureuse ou malheureuse; allez trouver M. le rédacteur du Fanal; il vous le dira. Avant de vous livrer à des spéculations commerciales, voulez-vous en connaître le résultat éventuel; adressez-vous à M. le rédacteur du Fanal; il vous le dira.

N'a-t-il pas aussi prédit la crise industrielle qui accable aujourd'hui le pays? N'en a-t-il pas hautement signalé les causes et proclamé qu'elles résulteraient tout entières dans le nombre trop restreint des sociétés anonymes, dans la rareté du papier monnaie, dans la surveillance trop sévère que le gouvernement exerce sur l'industrie, dans l'absence d'une concurrence assez étendue?

Voulez-vous connaître encore le caractère des personnes avec lesquelles vous êtes en relation; voulez-vous savoir si un tel est un fripon ou un honnête homme, adressez-vous toujours au rédacteur en chef du Fanal. Il vous le dira! Il vous enseignera aussi l'art de découvrir des trésors, et de faire du diamant, car le magnétisme lui a révélé les secrets les plus intimes de la nature!

En vérité, M. le rédacteur du Fanal tourne à la superstition d'une telle force que nous ne serions pas surpris de lui voir brûler sur l'autel d'Isis, tous ses brevets d'invention, tous ses plans de Sociétés anonymes, tous ses projets d'explorations scientifiques, ce qui serait grand dommage; car M. le rédacteur en chef du Fanal est appelé à rendre à l'humanité de bien plus grands services que ceux, par exemple, dont elle est redevable à ce pauvre chanoine de Gand, qui s'appelait je crois Triest, et à la mémoire duquel M. le rédacteur du Fanal a si philanthropiquement refusé l'hommage d'une statue, par le motif sans doute que M. le chanoine croyait à la Providence, ce qui dénote un caractère très superstitieux, et qu'il ne croyait pas aux merveilles du magnétisme.

* * Il y a quelques jours, dans une soirée donnée à Paris par M. le vicomte de M... Mlle. Rachel a dit quelques-unes des scènes où elle est tant applaudie au Théâtre-Français. Mlle. Rachel a souvent arraché des larmes à M. de Châteaubriand, qui assistait à la soirée.

* * Dernièrement, un voyageur prit place dans une des voitures qui font le service de Lyon à Grenoble. Pendant la première partie de la route, il garda un silence absolu qui continua lorsque la nuit vint interrompre les causeries. Le matin chacun reprit sa position de la veille; le silencieux inconnu n'avait cessé de reposer sa tête sur l'épaule d'une jeune femme, sa voisine; celle-ci attendit le grand jour, en supportant ce fardeau incommode. Mais quel fut son effroi lorsqu'elle aperçut que la tête qui s'appuyait sur elle était glacée et avait les yeux ternes et hagards! Les voyageurs s'empressèrent autour de l'inconnu; mais leurs efforts furent vains, il était mort.

* * Un homme se présente au bureau de police de Guildhall, à Londres; il s'avance gravement vers le bureau sur lequel il dépose cinq schellings, amende établie contre l'ivresse. Le magistrat, M. Magnay : Vous venez donc déposer contre vous-même? — Le buveur : Certainement, je me suis enivré. — Le magistrat : Alors je vous condamne à payer l'amende de 5 shillings, et je vous engage à rentrer tranquillement chez vous. — Je vais tâcher de le faire, réplique le buveur, qui sort du bureau, recueillant sur son passage les rires de la foule.

* * L'Impartial de Besançon du 25 raconte un mariage singulier qui vient d'être célébré dans cette ville. Chacun des nouveaux époux est aisé bien des fois déjà, et le mari est même bisaituel. Agé de 70 ans, il a de sa première union, 5 enfants, tous mariés, et lui ayant donné ensemble 52 petits fils et petites filles. La femme qu'épouse ce patriarche a deux ans de moins que lui, elle est mère de quatre filles et de deux garçons, et les premières lui ont donné 27 petits enfants. Les jeunes mariés, plus contents peut-être que la première fois qu'ils seraient les liens de l'hyménée flouillis se trouvaient dégagés depuis 50 ans, ont vu assister à leur nocce tous leurs enfants, gendres et filles.

* * Il existe à Fontaine-l'Évêque (Hainaut) deux époux ayant plus de 61 ans de mariage et chacun plus de 85 ans d'âge, tous deux jouissant encore de leurs facultés physiques et intellectuelles. Le mari travaille aux champs, depuis le matin jusqu'au soir, avec la même ardeur et la même vigueur qu'un jeune homme, et la femme vaque aux soins du ménage avec une minutie et une habileté incroyables. Ces deux époux plus qu'octogénaires sont robustes et peuvent vivre encore longtemps.

ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC. — GRAND-LIVRE AUXILIAIRE DE LA DETTE ACTIVE.

Avis. — Le ministre des finances porte à la connaissance du public que les intérêts pour le second semestre de 1858, des capitaux inscrits au Grand-Livre auxiliaire de la dette active à Bruxelles, seront acquittés de la manière accoutumée, à partir du 15 du mois courant, et qu'à dater du même jour, le bureau chargé du paiement de ces intérêts sera ouvert les cinq premiers jours de chaque semaine (les jours de fête exceptés), depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de relevée.

Bruxelles, le 2 janvier 1859.
Le ministre prénommé, E. D'HAUPT.

TRÉSOR PUBLIC.

Avis. — Le ministre des finances porte à la connaissance du public qu'à dater de ce jour, le taux d'intérêt des bons du trésor de 1,000 francs et au-dessus est fixé comme suit :

A 6 mois de date,	4 pour cent l'an;
A un an	4 1/2 pour cent.

Ces bons continueront à être émis aux conditions prescrites par son avis publié sous la date du 20 janvier 1855.

Bruxelles, le 3 janvier 1859.
Le ministre prénommé, E. D'HAUPT.

LIBRAIRIE

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE
DE

A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liège.
LIBRAIRIES LEROUX, MONS, BRUXELLES, GAND,
ANVERS, NAMUR.

**ASSORTIMENT TRÈS-COMPLET
D'OUVRAGES ET GRAVURES,**
PROPRES À ÊTRE DONNÉS

POUR ÉTRENNES;

TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES
ET MAGNIFIQUEMENT RELIÉS. 8114

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche 6 janvier, la seconde représentation de la FILLE
DE L'AIR, féerie en 4 actes.
Précédé des ENFANS des GÉNIES, prologue.
Lundi 7 spectacle au Théâtre du Gymnase.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 4 JANVIER.

Naissances : 4 garçons, 6 filles.
Décès : 5 garçons, 5 filles, 6 hommes, 5 femmes, savoir :
Jacques Defresne, âgé de 75 ans, charretier, rue Rouleau, époux de
Louise Simonis. — Noël Merlot, âgé de 55 ans, serrurier, rue St-Eloi,
époux de Catherine Counet. — Gerard Collinet, âgé de 55 ans, houi-
leur, rue Votem, époux de Cath. Springuel. — Nic. Jos. Boinet, âgé de
46 ans, manœuvre, faubourg d'Amersœur, époux en 2^e nocces d'Anne
Crehon. — Jean Lambert Piron, âgé de 58 ans, maréchal ferrant, Place
Verte, célibataire. — Jean Lambert Misser, âgé de 58 ans, domesti-
que, derrière les Potiers, célibataire. — Jne. Monseur, âgée de 70 ans,
blanchisseuse, aux Venues. — Anne Joseph Van Ringhs, âgée de 60
ans, sans profession, faubourg Ste-Marguerite, épouse de M. Mouvet.
— Marie Joseph Doutrewe, âgée de 25 ans, sans profession, sur Meuse,
épouse de Math. Delmotte.

TAXE DU PAIN DU 5 JANVIER.

Pain de seigle, 42 centimes au lieu de 41 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 51 c. au lieu de 52 c.
Pain de ménage, 62 c. au lieu de 65 c.

ANNONCES.

Dimanche prochain, on JETERA UN COCHON,
chez M. Olivier CHANTRAINE, près de l'Eglise d'ANS.

Société du Casino.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Le DIMANCHE 6 JANVIER 1859, à 11 heures du matin,
chez M. le notaire RENOU, rue du Pot-d'Or.
Par la commission administrative,
Le commissaire-secrétaire, J. N.
Liège le 31 décembre 1858.

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la
Sauvinière près du Pont d'Avroy. Prix : 1000 fr. S'adresser
de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8°. 12

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

A LOUER pour le 1er. mars prochain UNE BELLE
MAISON, n. 195, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy,
s'y adresser l'après midi. 1666

A LOUER DÈS A PRÉSENT UNE MAISON DE COM-
MERCE, très-bien achalandée, CAFÉ DU GRAND SANS-
SOUCI, Faubourg Vivegnis, n° 284. S'y adresser.

80.000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser
par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sau-
vinière, à proximité de la salle de Spectacle.

Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une dis-
tribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs
beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et
écuries.

S'adresser quai de la Sauvinière, n° 56. 1520

SOIERIES.

Schals et Nouveautés.

M^{me}. GILLON-NOSSANT;

RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

Vient de recevoir, de son choix fait à PARIS, UN BEL
ASSORTIMENT de NOUVEAUTÉS propres à être données
en cadeaux de Nouvelle-Année, Nécessaires, Boîtes à gants,
Trésors, Papeterie, Garnitures de bureau et beaucoup d'au-
tres articles de ce genre, Quincaillerie et Bijouterie fine,
Ganterie, Cravates, Gilets en satin broché et Cravates en
Mérinos français brodé, etc., etc.

On trouve aussi chez elle une grande quantité de PAR-
FUMERIE des plus fraîches.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU
MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Gri-
vegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un
jardin d'agrément.

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et hou-
blonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de
fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire
des briques.

S'adresser place St.-Denis, n. 637.

PAR SUITE DE DECÈS

A CÉDER DE GRÉ-A-GRÉ

UN DROIT D'EXPLOITATION DE MINE DE FER
en plein rapport, sous 50 bonniers environ, situés à Jehans-
ter, près Chaudfontaine : le minerai est riche et abondant,
il s'extrait avec facilité et est d'un transport peu coûteux,
étant à proximité de deux grandes routes et de la rivière
d'Ourthe.

S'adresser à M^e BOULANGER, notaire à Liège, rue Hors
Château, n. 56. 1700

A VENDRE

OU

ÉCHANGER CONTRE UNE PROPRIÉTÉ RURALE,

UNE

BONNE MAISON

A ÉQUIPAGE,

Avec cour, remise, écurie, fontaines, pompe, citerne et
accessoires, située à Liège, Quai de la Sauvinière, n. 815.
S'adresser au notaire BOULANGER, à Liège, rue Hors-
Château n. 56.

Le 22 JANVIER 1859, à 2 heures 1/2 de l'après-midi,
IL SERA PROCÉDE

Par le ministère du notaire BOULANGER, en la demeure
des Demoiselles PEROT, à Coronmeuse, commune de
Herstal,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

IMMEUBLES

dont la désignation suit,

SITUÉS DANS LA SUSDITE COMMUNE, savoir :

1^{er} LOT.

Une TERRE de 21 ares 79 centiares (5 verges), situées en
la Haute-Préalte, exploitée par la veuve Namolte.

2^o

Une de 15 ares (5 verges), sur le Mont, joignant au sé-
minaire, tenue par Closset.

3^o

Une de 21 ares 79 centiares (5 verges), près du Cortil Jean
deux Femmes, tenue par J. Radoux.

4^o

Une de 8 ares 71 centiares (2 verges), en lieu dit Horré,
joignant à la veuve Courard, tenue par Pirnay.

5^o

Une de 4 ares 55 centiares (1 verge 1/4), en Rogievaux,
tenue par J. Remy.

6^o

Une de 17 ares 45 centiares (4 verges), au Thier Bader,
tenue par Delvaux.

7^o

Un PRÉ y joignant, audit lieu, ayant même contenance,
tenue par Pétitjean.

8^o

Une TERRE de 26 ares 15 centiares (6 verges), au Séri-
sier de la Ronse, joignant du Nord le chemin des hayes de
Brouck.

9^o

Une dito de 21 ares 79 centiares (5 verges), située sur les
Monts, tenant du couchant au séminaire, exploitée, ainsi
que la précédente, par M. Sauveur.

10^o

Une dito de 26 ares 18 cent. (6 verges), située au Plat
de Hareng, joignant au chemin de Visé, à MM. Copis et
Thonnart.

11^o

Une dito de 25 ares 96 centiares (5 verges et 10 petites),
située au Champ d'Épreuve, tenant d'un côté ledit Champ et
d'un autre Melchior Lovinfosse.

12^o

Une plate-bande derrière Coronmeuse, d'un mètre 167
millimètres (4 pieds) sur une longueur de 26 mètres 260 mil-
limètres environ 90 pieds, avec droit de planter des arbres
à la muraille qui y joint, joignant d'un côté au sentier des
Vignobles, de l'autre à la V^e Duchesne.

13^o

Un COTILLAGE contenant 6 ares 54 centiares (1 verge
11 petites 5 pieds 4 pouces), audit lieu, joignant d'un côté
le sentier des Vignobles, d'un autre Nicolas Dehousse, des
deux autres à la veuve Duchesne.

On peut prendre plus ample connaissance des joignants et
aboutissants, ainsi que du cahier de charges et des titres de
propriété en l'étude dudit notaire BOULANGER.

LE JEUDI 17 janvier 1859, à 11 heures du matin,

En la maison enseignée de l'Hôtel d'Autriche, place du
Perron à Herve, il sera exposé en VENTE aux enchères pu-
bliques, par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège

1° UNE FERME, située à Oudweg, commune de Henri-
Chapelle, avec un jardin légumier et six pièces en gazon,
mesurant environ sept hectares;

2° Et trois MAISONS avec un jardin, sises au village de
Clermont.

Aux clauses et conditions dont on peut prendre connais-
sance en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n. 281.
14

VENTE

DE

Perches à Houblon.

Le JEUDI 10 janvier 1859, deux heures de relevée,

sur l'emplacement du jardin botanique dépendant de la mai-
son n. 488, sis à Liège, rue Grand Jonckeu, il sera procédé
à la VENTE aux enchères, par le ministère de M^e KEPPENE,
notaire, de QUINZE CENT VINGT CINQ PERCHES à
HOUBLON, en divers lots, et aux conditions à voir en l'é-
tude dudit notaire. 15

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

LA MAISON

SITUÉE A LIÈGE, RUE CHERAVOIE, N° 478,
occupée par le sieur Libotte, sera réexposée en vente et
ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le Lundi 14 Janvier 1859,
dix heures du matin, au bureau de M. le juge-de-peace du
quartier du Sud, sis à Liège, rue d'Amay.

Aux conditions à voir au dit bureau et en l'étude à Liège
du notaire KEPPENE. 1814

LES MAUX DE DENTS

Les plus aigus, sont calmés subitement par l'EAU du doc-
teur O'MEARA qui détruit la carie et raffermi les gencives.
Dépôt, à Liège, chez M. ALBERT, pharmacien, et à Ver-
viers, chez M. L. ETIENNE. 1635

A LOUER, POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

UNE

maison de commerce,

Faisant le coin de la rue Souverain-Pont et Grande-Tour,
ayant deux entrées, n. 506. S'adresser rue Pied-de-Pierreuse,
n. 8. Au même n°. on demande des APPRENTIS pour la bi-
jouterie. 1782

Vente par Licitacion

ENTRE MAJEURS

POUR SORTIR DE L'INDIVISION

SANS

faculté de surenchérir.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 29, 30 et 31 janvier 1859,
chaque jour, à 9 heures du matin,

M^e DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude, rue
devant Ste-Croix, n. 864, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON

COTÉE 78,

Et Plusieurs Jardins,

SITUÉS RUE MORAY AUDIT LIÈGE,

et d'une grande quantité de parcelles de terre et plusieurs
prairies, situées à Herstal, Heure-le-Romain, Houtain-St-
Siméon, Horion-Hozémont, Saint-Georges et Alleur, ainsi
que de diverses rentes; le tout provenant de la succession de
M. le chevalier DE BEHR.

Le 1^{er} jour on vendra la maison et les jardins situés à
Liège et une partie des terres sises à Herstal.

Le 2^{me} jour, l'autre partie des terres de Herstal, 2 prairies
au même lieu et les terres situées à Houtain-Saint-Siméon
et Heure-le-Romain.

Et le 3^{me} jour. — Les terres sises à Horion-Hozémont et Saint-
Georges, une prairie d'un bonnier, située à Alleur, et les
rentes.

Cette vente présente toute sécurité et les acquéreurs
auront de grandes facilités sur le paiement du prix.

Les terres situées à Herstal seront d'abord vendues en
masse et ensuite en détail.

On pourra se procurer à partir du 20 courant, en l'étude
dudit notaire, des annonces indiquant la formation des lots,
la contenance, les joignants et la situation des biens à vendre.
S'adresser pour avoir communication du cahier des char-
ges au notaire DELBOUILLE, dépositaire des titres de pro-
priété et du plan des terres situées à Herstal. 15

INSTITUT DES D^lles DURANT

RUE DE L'UNIVERSITÉ, N° 18.

Lecture, Écriture et calcul en 3 mois.

COURS PRIMAIRE. PRIX 10 FRANCS, UNE FOIS PAYÉS.

Une nouvelle série d'élèves, sera commencée du 12 au 15 Janvier 1859.

Les enfants qui en raison de leur âge ou de leurs dispositions, n'auraient pas atteint le but, dans l'espace de 3 mois, seront continués sans nouveaux frais.

NOTA. Le système d'instruction de cet institut, destiné spécialement aux jeunes personnes, se compose d'un cours primaire, d'une classe moyenne et de la classe supérieure. Une demoiselle qui aurait fréquenté l'établissement depuis l'âge de 6 à 7 ans, pourrait avoir parcouru les 3 divisions à 12 ans, par conséquent les différentes carrières du commerce, des arts, des lettres, pourraient être ouvertes devant elle, sans entraves.

J. RIPAMONTI,

Préparateur en chimie de Milan, porteur de certificats honorables qui lui ont été délivrés à Liège par des personnes de distinction, a l'honneur d'informer le public que, pendant son séjour en cette ville, il est logé chez M. Chaboud, teinturier, au Miroir, n° 650, rue Gerardrie, on pourra se procurer chez lui les articles suivants dont une infinité de personnes recommandables ont fait un usage satisfaisant: 1° GOMME ELASTIQUE liquide, rendant immédiatement imperméables toutes espèces de chaussure, harnais et objets de cuir, en les enduisant une seule fois pour toujours; cette préparation conserve le cuir et en augmente la souplesse; elle n'empêche en aucune manière l'emploi du cirage ordinaire pour rendre les bottes et souliers luisants, à 1 franc et 2 francs le flacon. — 2° PARFUM TURC pour donner une odeur aromatique et agréable dans les appartements; la boîte, 1 et 2 francs. — 3° ONGUENT végétal pour la guérison radicale des cors aux pieds; il calme la douleur la plus vive dès la première application qu'on en fait; la boîte en fer blanc, 1 fr. — 4° SAVON de Naples, précieux pour l'usage de la barbe et pour la toilette; a boîte en fer blanc, 1 fr. 50 c. — POMMADE odoriférante pour conserver et favoriser la croissance des cheveux; la boîte en fer blanc, 2 fr. ou 1 fr. suivant la dimension. — 6° REMEDE chimique durable pour teindre les cheveux; la boîte en fer blanc, 2 fr., ou 1 fr., selon la dimension. — Chaque article est accompagné d'un imprimé qui explique la manière de s'en servir.

NOTA. Le dit RIPAMONTI a acquis, dans les nombreux voyages qu'il a fait en Europe, différents SECRETS très utiles aux amateurs de chevaux, de la chasse et de la culture des plantes, et se fera un plaisir de les communiquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite.

beau bien patrimonial

A VENDRE.

Consistant 1° en une BELLE MAISON de maître, composée d'un beau salon, deux autres pièces et deux cuisines au rez de chaussée, plusieurs pièces à l'étage, quatre caves, beaux greniers avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, ancienne brasserie avec une grande citerne, cour entourée de beaux bâtiments bâtis en pierres et couverts en ardoises, jardins garnis d'arbres à fruits, vergers, prairies et allées y attenantes, le tout ne formant qu'un ensemble d'environ quatre hectares, et une petite maison, avec bâtiments et jardin joignant la précédente.

2° EN UNE BELLE ET BONNE FERME, composée de bâtiments solides, avec cour et jardins y attenants, de superbes prairies, de terres et pâturés en plusieurs parcelles, d'une contenance d'environ soixante deux hectares.

3° En une PARCELLE DE BOIS, ancienne croissance, d'environ un hectare et demi.

Ces BIENS sont situés à OCQUIER EN CONDOZ à une demi lieue de la route de Liège à Marche: Ils seront premièrement exposés aux enchères en trois lots séparés comme ci-dessus, et ensuite réunis en masse.

LA VENTE AURA LIEU LE CINQ FEVRIER 1859, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire ADAMS, à Liège, ou l'on peut prendre inspection du cahier des charges. 1615

VENTE

DE

DEUX MAISONS.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères en deux lots, le

JEUDI 10 JANVIER 1858, à 10 heures,

Devant M^e OPHOVEN, juge-de-peace des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

DEUX MAISONS,

SITUÉES A LIÈGE, RUE DEVANT SAINT-THOMAS, l'une n° 287 ayant 12 pièces à feu, deux bâtiments séparés, deux cours, trois caves, pompes, etc., et l'autre n° 258 ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc. 174

VENTE DE HAUTE-FUTAIE.

JEUDI 10 JANVIER 1859, à 10 heures du matin,

Madame la baronne de LOE, née comtesse d'ANSEMBOURG, FERA VENDRE PUBLIQUEMENT ET A CREDIT, par le ministère du notaire NÔLS, et à la recette de M. DEL VAUX, de Fouron, au cabaret Pinkers, à Veurs, commune de Fouron-St.-Martin,

UNE

QUANTITE DE BEAUX

ET

GROS CHÊNES ET SAPINS,

Dans ses bois, dits de DAME et de ST.-GILLES, et plusieurs Saules, Aunes, Frênes, Chênes et Merisiers, dans les prairies du moulin de St.-Martin.

Pourvoir ces arbres, s'adresser au garde Lousberg, à Veurs. 1785

Le 14 JANVIER 1859, 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

en l'étude et par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège,

A LA

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE CRÉANCE

DE

14,000 fr.

formant le restant d'un prix de vente et produisant intérêt à 4 1/2 pour %.

Cette créance est privilégiée et est concernée par une inscription régulièrement prise.

S'adresser à M^e RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

Banque de Belgique,

REPRISE DES PAIEMENTS.

Le conseil d'administration de la Banque de Belgique, de l'avis des commissaires du gouvernement et de ceux des créanciers.

A l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 4 de ce mois la Banque reprendra ses payemens de la manière suivante:

Les remboursements de la caisse d'Épargne reprendront leur cours.

Les billets de la Banque de f. 40 et de f. 100, seront payés à bureau ouvert.

En attendant qu'il soit pris des mesures pour l'échange des billets de f. 500 et de f. 1000; ces billets seront reçus pour paiement des effets de commerce, jusqu'à concurrence de moitié desdits effets, ainsi que pour toute extinction ou diminution de dette du chef d'actions industrielles à lever à la Banque.

Les porteurs desdits billets ont d'ailleurs la faculté de se faire ouvrir des comptes courants; il leur sera donné en échange des billets, un titre au moyen duquel ils participeront aux dividendes successifs.

Les créanciers par comptes courants, tant à Bruxelles, qu'à Anvers et Liège pour les succursales respectives, peuvent toucher 20 p. 0/0 de leurs créances en tant qu'elles soient liquidées.

Bruxelles, le 2 janvier 1859.

Le directeur de la Banque,

Signé Ch. De Brouckere.

ROGOYOTOMIE.

Voici une saison où l'on ne se rase pas sans quelque peine. La barbe est plus dure, la peau plus sensible, le meilleur rasoir fait mal; mais si vous voulez exécuter cette opération désagréable et douloureuse, surtout en hiver, il faut vous servir d'un Cuir tendu et de la Tablette-Métallique de BERGHOFFER, coutelier breveté, et vous serez étonné de la facilité avec laquelle la barbe la plus dure et la plus difficile disparaît sous le rasoir, sans faire éprouver de douleur ni difficulté.

Le DEPOT est chez M. THOMAS, fils, coiffeur, Md. de nouveautés, rue Pont-d'Isle, n. 1, à Liège. 1812

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETA GOMME

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS,

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay,

LIBRAIRIE

DE

J.-A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE:

ALMANACH

DE LA

Province de Liège,
OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

Composant les Autorités Administratives, Civiles, Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année 1859.

Volume grand in-18 de 455 pages. — Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend :

A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VERVIERS, chez V^e Renard-Croisier, T. Angenot et G. Nautet; à HUY, chez H. Knops, M^lle J. Godin et Ranwez-Depresseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 186

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M LEVASSEUR, Maison Orban.

BOURSES.

PARIS, LE 5 JANVIER.

Trois p. c.	78 55	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	101 75	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 15	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque. 2660		Dette active.	17
Obl. de vil. de Par. 1170		Id. passive.	—
Emprunt belge. 99 5/4		Emp. rom.	100 1/2
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99
Banque de Belgiq. 510		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 5 JANVIER.

Holl. Dette active. 101 5/8		Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 9/16	Pologne. L. B. 300	122 1/4
Différée.	65 3/4	Prse. L. de Rd. 50	125 1/2
Billet de change. 25 15/16		Espagne. E. Ard.	16 5/4
Obl. synd. d'am 95 1/16		Dito grd.	—
" 3 1/2. 79 5/8		Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B. 175 5/8		" anc.	—
" nouvelle.	—	" passive.	4
Russie. Hope et Ce 105 7/8		Autr. Métall. 5.	105 7/8
" 1829, 5. 105 3/4		Brits. Obl. à Lond.	77 1/8
Inscr. au gr. livre 70 5/4			

ANVERS, LE 4 JANVIER.

ANVERS. Det. act. 105		Prusse. Em. à Berl.	122
" Det. diff. 50		NAPLES. Cert. Fal.	95
Empr. de 48 mill. 98		Ét. Rom. Lev. 1852. 100 à 100 1/2	A
Id. de 50 mill.	—	Cert. à A. 1854.	98 1/2
HOLL. Dette active.	—		
Rentiers.	—		
AUTRICHE. Métall. 106 1/4			
Lots de B. 100.	558		
" B. 250.	464		
" B. 500.	808		
Pol. g. Lots B. 500 119 1/2			
" " B. 500. 157 1/2			
BRES. Em. L. 1854. 76			
ESPAGNE. Ardoin. 16 5/8			
Dette passiv. 1854.	—		
" Différée.	—		
DANEMARC. E. Noll. 95			
Dito à L.	75 1/2		

BRUXELLES, LE 4 JANVIER.

Dette active 2 1/2 57		Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 98 5/8		Tapis.	—
Fin courant.	—	Per d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill. 80		Mutualité.	107
Id. de 57 mil. 67 1/4		S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 760		Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleury.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Selessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active. 35 5/4	A
Levant du Fleury.	—	Losrenten inscrit. 100	A
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq. 106 1/4	A
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Faicon. 95 1/4	P
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin. 16 1/4	P
Vemes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bésil. E. de Roth. 76 1/2	P
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854. 100	P

VIENNE, LE 28 DECEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 15/32 — Actions de la Banque, 1491.

Imprimerie de J.-B. ROBERT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.